



Les meetings du week-end

## François Bayrou propose que le ministre de la justice soit désigné par consensus

Article paru dans l'édition du 17.04.12

Le Parlement se prononcerait par un vote qualifié sur le choix du garde des sceaux. Jean-Michel Baylet (PRG) avait avancé une idée comparable

**C**omment peut-on encore souhaiter être garde des sceaux ? Le ministère de la justice, depuis des années, ne pèse politiquement rien, et c'est l'un des rares postes régaliens dont l'existence même est régulièrement menacée, faute de pouvoir exister à part entière.

François Bayrou, dans le souci de « *moraliser la vie publique* », a développé, dimanche 15 avril à Marseille, sa proposition d'alléger la tutelle de l'exécutif sur la Place Vendôme. « *Le ministre de la justice, désormais, ne dépendra plus de la seule nomination du président de la République, a proposé le candidat centriste, mais aussi d'un vote de confiance qui, au Parlement, obligera à l'accord de la majorité et de l'opposition, pour qu'il soit au-dessus des partis et non pas seulement soumis à l'exécutif.* »

C'est dire, en creux, combien son ami Michel Mercier a souffert. Le ministre a vite compris qu'il ne pouvait pas dire un mot sans l'aval de Matignon et de l'Elysée, et il a pu mesurer combien la laisse était courte. Ce n'est pas le premier : Dominique Perben (2002-2005) avait été cannibalisé par Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, qui réécrivait, Place Beauvau, le code pénal ; Pascal Clément (2005-2007) n'a guère laissé que sa photo en souvenir de son passage ; Rachida Dati (2007-2009) a exécuté à la hache et sans discuter les ordres présidentiels. Michèle Alliot-Marie (2009-2010) puis Michel Mercier ont appris à rester dans l'ombre et à satisfaire sur-le-champ les demandes présidentielles, en faisant voter des textes quasiment rédigés dans la nuit qui suivait les annonces du chef de l'Etat, sans concertation avec les professionnels ni études d'impact sérieuses.


François Bayrou a en fait repris une idée de Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche, qui, interrogé en octobre 2011 par le Syndicat de la magistrature (SM, gauche), souhaitait lui aussi faire ratifier le choix du garde des sceaux par le Parlement. « *Le garde des sceaux doit donc être, de par la Constitution, le principal des ministres, proposait-il assez radicalement. Il sera le seul ministre à ne pouvoir être révoqué par le président de la République. Il sera nommé pour la durée du gouvernement, son sort suivra donc celui du premier ministre. Personnalité incontestable, sage parmi les sages, le garde des sceaux bénéficiera dès lors d'une autorité exceptionnelle.* » L'autre hypothèse, plus largement partagée, consiste à rétrécir le rôle du ministre et à n'en faire, finalement, qu'un aimable gardien des sceaux. C'est en partie la position de l'Union syndicale de la magistrature (USM, majoritaire) qui publie cette semaine, sous le titre « Les heures sombres », un bilan accablant des années Sarkozy. Il s'agit d'interdire tout ce qui fait le sel politique de la fonction : les instructions individuelles et le pouvoir de nomination. Celui-ci serait confié à un Conseil supérieur de la magistrature (CSM) indépendant, auquel on rattacherait la direction des services judiciaires, et qu'on armerait avec l'inspection des services judiciaires.

 **Franck Johannès**

 [Retournez en haut de la page](#)

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

 Placez cette archive dans votre classeur personnel